

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_033****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION**
SPORTIVE DE CHATOU SECTION PETANQUE

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 mars 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Pascal PONTY, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La section pétanque de l'Association Sportive de Chatou (ASC) intervient bénévolement depuis 2023 dans plusieurs écoles de la Ville pour initier les jeunes publics à la discipline.

Souhaitant poursuivre et étendre ses actions en faveur des écoles, la section pétanque de l'ASC envisage l'acquisition de matériel pédagogique supplémentaire pour soutenir son développement. Dans ce cadre, elle sollicite la Ville de Chatou pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention

exceptionnelle de 650 euros à l'Association Sportive de Chatou, pour sa section Pétanque, afin de favoriser son développement au bénéfice des jeunes catoviens.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Education, Restauration Municipale et Sports en date du 18 mars 2025,

Considérant la demande de soutien de l'Association Sportive de Chatou - Section Pétanque,

Considérant la politique de soutien de la ville de Chatou auprès des associations sportives, qu'elle soit financière, matérielle ou en nature,

Considérant que le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 650 euros en faveur de l'Association Sportive de Chatou pour sa section Pétanque.
- **d'autoriser** le versement de la subvention par Madame le Maire.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 4/04/2025